



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE MINISTRE

Paris, le **26 AOUT 2009**

Monsieur le Secrétaire général,

Le risque de pandémie grippale, auquel la France doit faire face, a conduit les pouvoirs publics à s'organiser dans le cadre d'une Cellule Interministérielle de Crise (CIC).

Dans ce contexte, un plan national de prévention et de lutte en situation de pandémie grippale a fixé une stratégie dans laquelle le fonctionnement des administrations tient une part importante. Il s'agit en effet de concilier la continuité des activités du secteur public et la protection de la santé des personnels.

Une circulaire adressée aux administrations de l'Etat et des collectivités locales et élaborée selon les préconisations de la CIC en conformité avec le plan national de prévention explicite les modalités de préparation qui conduisent notamment à la mise en place, dans chaque administration, d'un plan de continuité de l'activité.

J'attache une grande importance à ce que le dialogue social puisse au niveau pertinent débattre des modalités d'organisation et de fonctionnement des services et de protection des personnels. C'est pourquoi le dispositif prévoit que, dans leurs domaines de compétence respectifs, les instances de concertation (CTP, CHS, CHSCT) sont consultées sur la déclinaison des plans, ainsi que sur les mesures qui concernent l'organisation et le fonctionnement des services. Bien évidemment, en fonction de la situation pandémique, les modalités de consultation pourront être adaptées à la situation.

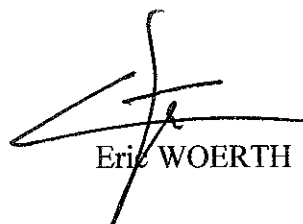
Je vous prie de trouver ci-joint un exemplaire de cette circulaire.

Mes services, et plus particulièrement ceux de la Direction générale de l'administration et de la fonction publique, pourront vous apporter toute précision utile sur le dispositif retenu.

J'envisage, si le contexte pandémique et les circonstances venaient à le justifier, de vous rencontrer pour un échange complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'assurance de ma considération distinguée.

*Contrairement*



Eric WOERTH

Monsieur Jean-Marc CANON  
Secrétaire général de l'Union générale des  
fédérations de fonctionnaires CGT  
263, rue de Paris  
Case 542  
93515 MONTREUIL CEDEX

MINISTÈRE DU BUDGET  
DES COMPTES PUBLICS  
DE LA FONCTION PUBLIQUE  
ET DE LA RÉFORME DE L'ÉTAT